

APRES LE RAPPEL DES ETUDIANTS

Il y a à peine un an et quelques mois, le ministère roumain de l'Education Nationale, dirigé à l'époque par M. Stéfan Voitec, actuellement vice-président du Praesidium de la République populaire Roumaine, décrétait l'enseignement de la langue française obligatoire dans toutes les écoles secondaires, en augmentait les heures d'étude et encourageait les étudiants roumains d'aller parfaire leur instruction dans les Facultés et hautes écoles françaises.

Depuis les choses ont évolué à une très vive allure en Roumanie. Dans tous les domaines et aussi dans celui de l'éducation publique et de l'orientation qu'il faut lui donner. Les écoles libres, parmi lesquelles les écoles françaises jouissaient, en Roumanie, d'un prestige exceptionnel et d'une faveur que ne leur refusaient pas même les dirigeants actuels du pays (car ils y envoyaient leurs enfants) ces écoles seront bientôt fermées. L'enseignement du français peut, au choix des élèves, être remplacé par le russe et il n'est pas difficile d'entrevoir combien pèsera la prudence des parents sur ce choix. Dernièrement le gouvernement roumain a dénoncé les contrats d'engagements offerts, naguère encore, à de nombreux professeurs français, qui enseignaient dans les écoles roumaines.

Et voici qu'il décide le rappel des étudiants roumains de France, rompant ainsi les derniers liens vivants d'entre les deux cultures, essayant de cette façon, d'abolir les gages de la pérennité du rayonnement spirituel de la France au sein du peuple roumain.

Pour quelle raison et dans quel but ? Nous n'espérons pas une réponse de la part d'un responsable quelconque de la culture roumaine car il n'y en a certes pas un qui eut pu prendre une telle initiative. Et la meilleure preuve qu'il en est ainsi a été fournie par les explications embarrassées dont durent se contenter les étudiants lorsqu'ils demandèrent les raisons de cette injuste mesure.

Heureusement, la plupart des étudiants autorisés de venir en France, bien qu'ils sont censés être favorables au régime actuel, disent qu'ils sont résolus à ne pas se soumettre à l'ordre reçu. Ils en ont perçu l'origine et, assumant tous les risques, ils entendent poursuivre leurs études en France. C'est non seulement pour satisfaire à une préférence qu'ils partagent avec l'immense majorité de la jeunesse instruite de Roumanie mais aussi pour mieux servir le pays et le peuple roumain dont l'avenir ne peut se forger dans l'isolement et aux regards sous œillères.

J.B. F.

LE CAS PATRASCANU

(Suite de la première page)

ses rangs et a critiqué ouvertement la position nationaliste de Patrascanu, cela ne veut pas dire que le nationalisme bourgeois ait été entièrement liquidé dans les rangs du parti et encore moins dans les masses ouvrières".

LES INVESTISSEMENTS EN 1948

En dépit des difficultés financières actuelles, le gouvernement français poursuit l'application des programmes d'investissements destinés aux divers secteurs de l'économie nationale.

C'est ainsi que les crédits prévus pour le deuxième semestre de 1948 se montent à 300 milliards de francs, répartis de la manière suivante :

Secteur industriel nationalisé	109,7
Agriculture.....	10,5
Réparation des dommages de guerre..	142
Air France.....	5
Flotte de Commerce.....	25
P.T.T.	5
Divers.....	2,8

TOTAL... 300

La plus grosse somme est affectée aux réparations des dommages de guerre mais les fonds destinés au développement du secteur industriel nationalisé est aussi très important.

Le financement -Les ressources escomptées par le Trésor pour le financement de ces investissements se décomposent ainsi (en milliards) :

Reliquat du prélèvement exceptionnel	2
Bons de la Reconstruction.....	5
Emprunts de groupements de sinistrés	10
Provisions constituées pour dépenses à l'étranger.....	10
Contre-partie de l'aide américaine	136 à 150

AU TOTAL..... 157 à 177

Disponibilités actuelles du Trésor excédant celles du 1er janvier.....	89
--	----

TOTAL GENERAL..... 246 à 266

Reste donc à trouver 34 ou 54 milliards, par l'emprunt ou toute autre mesure.

DE RECOUVREMENTS BUDGETAIRES

Les recouvrements budgétaires se sont élevés à 69.896 millions de francs en mai 1948 contre 63.754 millions en avril précédent et 44.459 millions en mai 1947.

Pendant les cinq premiers mois de l'année en cours les recouvrements ont atteint 324.624 millions, soit une augmentation de 108.559 millions sur ceux de la période correspondante de l'an dernier.

Parmi les principaux chapitres en plus value, d'une année à l'autre on relève les contributions directes (+ 62.726 millions); la taxe sur le chiffre d'affaires (+ 33.244 millions) et la taxe sur les transactions (+ 9.584 millions).